



REPARATION DE TRACTEURS
TOUTES MARQUES
REPARATION DE CLIMATISATIONS
FLEXIBLES HYDRAULIQUES
VENTE DE PIECES

SARL MECAGRI SOLUTIONS

1540 route de Boisse
46 170 CASTELNAU-MONTRATIER

Email : mecagri.solutions@gmail.com

Contact : Alexandre CAMBE : 06 32 90 07 20
Benjamin SANGOI : 06 87 27 01 15

EARL VIGNALS HAUT
430 CHEMIN DES VIGNALS HAUT
LASCABANES
46800 LENDOU EN QUERCY
FRANCE

N° client : 170

Tél : 0683964868

Représentant : B. SANGOI

Mail : bernard.cuquel@laposte.net

Assistant : B. SANGOI

Facture n°0000002504 établie le 26/07/2025

Page 1/1

Référence	Désignation	Quantité	PU HT €	MT HT	TVA
	Date de livraison : 08/07/2025				
	Commande N°0000001303 du 08/07/2025				
	Matériel				
	Travaux à réaliser				
	INTERVENTION SUR MBLAVERDA				
	DEMONTAGE RENVOI D'ANGLE VIS DE VIDANGE				
	*ECHANGE ROULEMENTS VIS DE TREMIE				
MO K	MAIN D'OEUVRE K - 02/07/2025	0,25	55,00	13,75	2
ANJ60042RSC3	ROULEMENT	2,00	5,78	11,56	2
ANJCL6X6/LG500	CLAVETTE /PU AU CM	5,00	0,20	1,00	2
MO K	MAIN D'OEUVRE K - 07/07/2025	0,50	55,00	27,50	2
	Commande N°0000001328 du 17/07/2025				
	Matériel				
	N° de série : z8bk16048				
	Type : TRACTEUR				
	Marque : NEW HOLLAND				
	Compteur HORAMETRE : 4822				
	Travaux à réaliser				
	ECHANGE COURROIE VENTILATEUR				
	ECHANGE COURROIE CLIM				
DEPL 0	DEPLACEMENT 0	1,00	15,00	15,00	2
MO	MAIN D'OEUVRE A 16/07/2025	1,00	55,00	55,00	2
DIVP/5802350476	COURROIE VENTILATEUR	1,00	60,01	60,01	2
DIVP/87710661	COURROIE CLIM	1,00	28,22	28,22	2

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2 20,00	212,04	42,41	254,45
TOTAL	212,04	42,41	254,45

Nom payeur	Montant €
VIGNALS HAUT	254,45

Nos références bancaires :
Domiciliation : CASTELNAU-MONTRATIER
FR7611206000870084462604573 AGRIFRPP812
Date d'échéance : 25/08/2025
Règlement : Chèque

Signature

NET A PAYER € 254,45

CONDITIONS DE VENTE

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert du client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cahors. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009). Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

SARL au capital de 5000 € - RCS 918171026 CAHORS - Siret91817102600019 - APE 3312Z - T.V.A Intracommunautaire FR16918171026 - Option pour le paiement

11/08/2025 13:58:28 - (NF203)E203/428 (NF525)B525/0468 - BBO3 - 4.2.2.277.006 - MIXTE